



Dossier de presse

Saint-Brieuc, le 19 janvier 2017,

Réunion du Comité sécheresse

Point presse : 17h15

Jeudi 19 janvier 2017

Le comité sécheresse réuni ce jour, jeudi 19 janvier 2017, avait pour objectif de définir, le cas échéant, les mesures de limitation ou de suspension de l'utilisation d'eau dans le département pour faire face à un risque de pénurie de la ressource due à la conséquence de la sécheresse qui règne depuis le printemps 2016.

Etat des stocks des retenues d'eau du département

Barrage	Stock au 15 Janvier 2017	Stocks non utilisables	Stocks utilisables	Autorisation	Prélèvement Journalier actuel	Equivalent litre/sec	Débit entrant janvier	Débit réservé	Evolution Stock /semaine	Simulation / débit sortant faible	
										Débit sortant	Evolution stock/semaine
Arguenon	5,5	2,5	3	44 000	30 000	347	400	450	- 240 240	50	1 680
Gouet	5,4	0,65	4,75	29 000	24 500	284	450	240	- 44 492	120	28 084
Kerne -Uhel	2,4	0,32	2,08	18 000	14 500	168	300	160	- 16 828	80	31 556
Pont Ruffier + Bobital	0,63	0,2	0,43	12 000	8 000	93	100	24	- 10 035	10	1 568

Situation normale / janvier

Barrage	Débit moyen = module	Débit réservé	Evolution Stock /semaine
Arguenon	900	450	279 712
Gouet	1 600	240	887 097
Kerne -Uhel	750	160	431 587
Pont Ruffier + Bobital	250	24	162 600

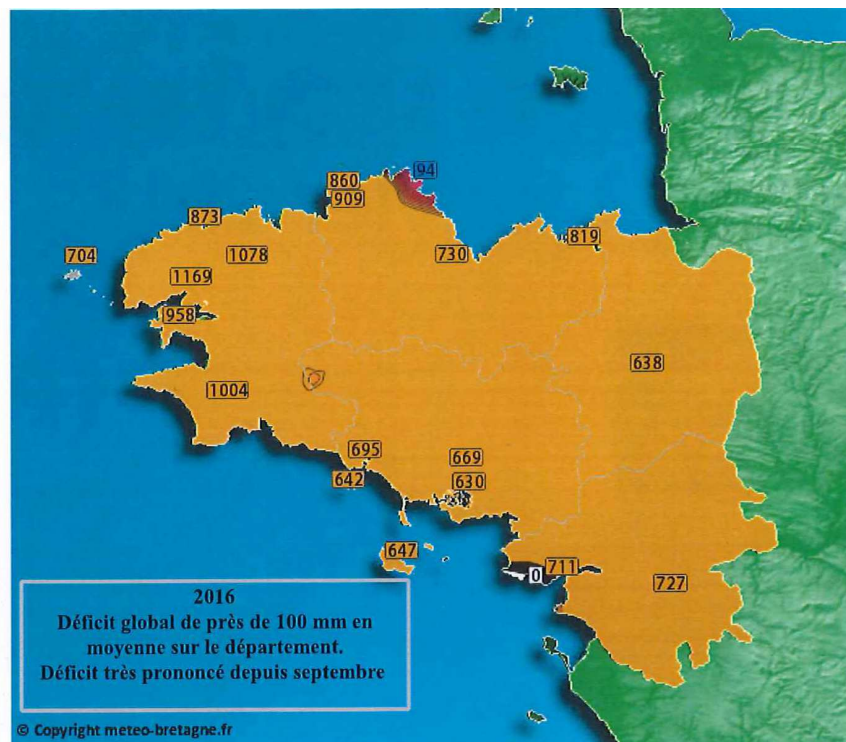
Comité sécheresse - 19 janvier 2017

Etat de la demande en eau potable

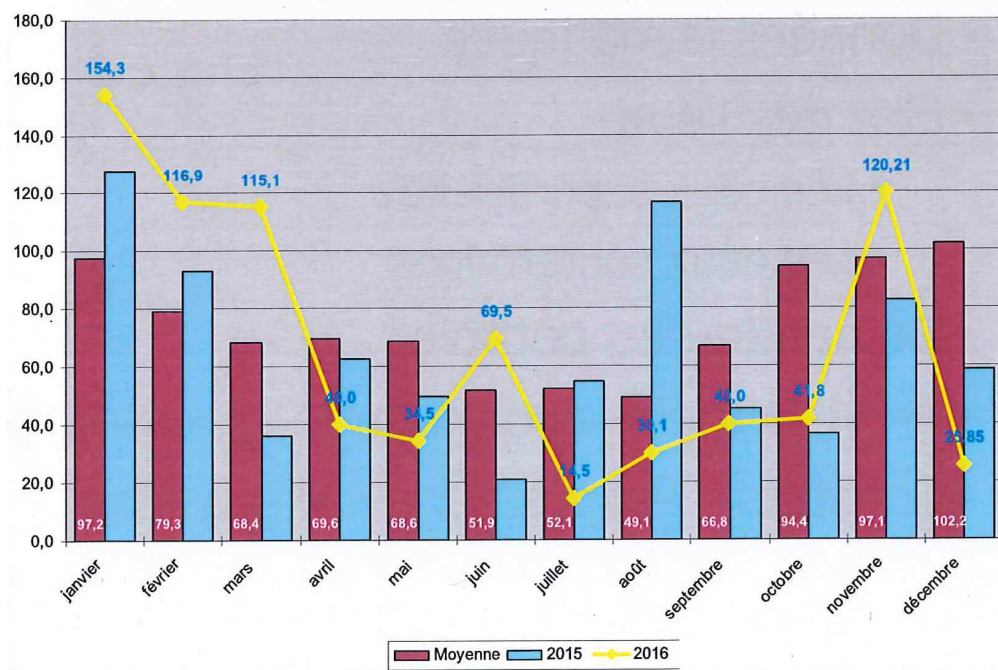
La demande reste soutenue depuis le début du mois de septembre.

L'interconnexion permet d'équilibrer l'utilisation de la ressource géographiquement.

Données climatiques



PLuviométrie 2015 - 2016 / normale



Evolution de la ressource

Une simulation de l'évolution de la ressource a été réalisée sur la base des éléments suivants :

- Des volumes d'eau produits actuellement
- De l'absence de pluviométrie significative
- Du maintien du débit entrant mais qui reste faible cependant
- Du niveau du débit sortant
- De l'évaporation réduite sur le plan due au faible niveau des températures

Cette simulation a conduit le comité à prendre les dispositions ci-dessous.

Mesures prises en comité sécheresse

Dans ce contexte, le préfet a adopté un certain nombre de mesures de gestion et de restriction des usages de l'eau visant à préserver la fourniture d'eau potable à l'ensemble des Costarmoricains. Ces mesures visent notamment :

- la coordination des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable afin d'équilibrer les stocks disponibles dans les retenues,
- la réduction des débits réservés afin de préserver la ressource,
- la réglementation de la gestion des ouvrages en liaison avec les milieux aquatiques :
 - interdiction de vidanges des plans d'eau,
 - interdiction de manœuvrer les vannes pouvant influencer le réseau hydrographique.
- des restrictions d'utilisation de l'eau :
 - interdiction de lavage des véhicules, façades, toitures, voiries,
 - limitation au strict nécessaire des prélèvements d'eau pour la gestion des ouvrages de sécurité incendie et de l'entretien des ouvrages d'eau potable,
- des restrictions d'utilisation des cours d'eau pour préserver les zones de frayères, avec notamment l'obligation d'un accord préalable des services de police de l'eau pour toutes manifestations sur cours d'eau.

Par ailleurs il convient aussi de mobiliser les usagers pour économiser l'eau. C'est dans ce sens qu'une lettre circulaire sera envoyée à tous les maires du département, afin de les associer à cette campagne de communication.

Il est donc demandé à l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, industriels et agriculteurs) de veiller à une utilisation économe de l'eau potable et de leurs ressources privées.